



Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 73 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme : application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Note du Secrétaire général

La présente note est soumise en application de la résolution 68/156 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a encouragé les contributions au Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dixième session un rapport sur les activités du Fonds.

Conformément à cette demande, l'attention de l'Assemblée générale est appelée sur la note du Secrétaire général présentée au Conseil des droits de l'homme au sujet du Fonds spécial (A/HRC/28/24).

* A/70/150.

